

# Votre argent

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Génération plus : bien vivre son âge**

Band (Jahr): - **(2015)**

Heft 66

PDF erstellt am: **26.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>





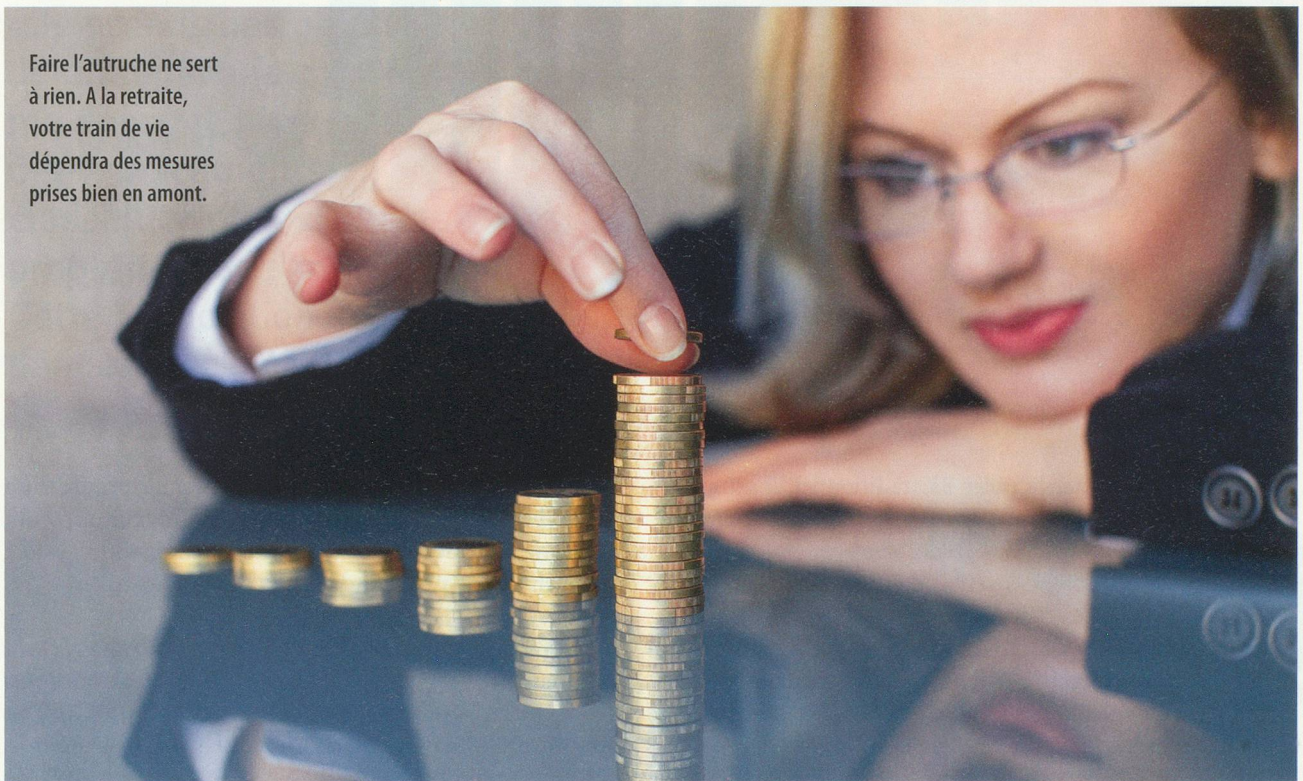
**Fabrice Welsch**  
Directeur  
Prévoyance  
& conseils  
financiers  
BCV

## Le troisième pilier reste un complément indispensable

«Les taux d'intérêt sur les comptes d'épargne du troisième pilier lié ont baissé en début d'année. Est-ce encore utile d'économiser pour sa retraite par ce biais?»

Patrick, Lausanne (VD)

Faire l'autruche ne sert à rien. A la retraite, votre train de vie dépendra des mesures prises bien en amont.



sakmeisterke

Une des données essentielles du compte de troisième pilier A ne réside pas dans son taux d'intérêt – supérieur aux autres comptes, bien que son niveau ait baissé en début d'année –, mais dans le fait que les versements annuels sont déductibles du revenu imposable et que les avoirs ne sont pas imposés sur la fortune.

En 2015, les versements annuels déductibles du revenu imposable ne doivent pas dépasser 6768 francs pour une personne affiliée à une caisse de pensions et 20% du revenu, mais au maximum 33 840 francs pour une personne non affiliée.

### Le vrai rendement

Un exemple: pour une personne mariée domiciliée à Lausanne (impôt cantonal de 154,5% et impôt communal de 79%), voici quel peut être le rendement du compte 3a sur cinq ans.

Avec un revenu imposable de 100 000 francs (pas de fortune imposable) et un versement annuel de 6768 francs sur un compte de troisième pilier A (taux d'intérêt de 0,7%), l'économie annuelle d'impôt se monte à 1825 francs.

La personne a cotisé pendant cinq ans la somme maximale possible en 2015 et demande le versement de son avoir de prévoyance à 65 ans. Le capital épargné, y compris les intérêts, se monte à 34 557 francs. De ce capital est déduit un impôt unique et séparé des autres revenus au moment du retrait: celui-ci se monte à 1277 francs, ce qui laisse un montant net de 33 280 francs. Le rendement du compte de troisième pilier A, après déduction des impôts se monte, dans ce cas, à quelque 10%.

Le financement de la retraite est actuellement une question primordiale. Le projet de réforme Prévoyance vieillesse 2020 progresse, proposant plusieurs adaptations touchant les premier et deuxième piliers. Dans ce contexte, le troisième

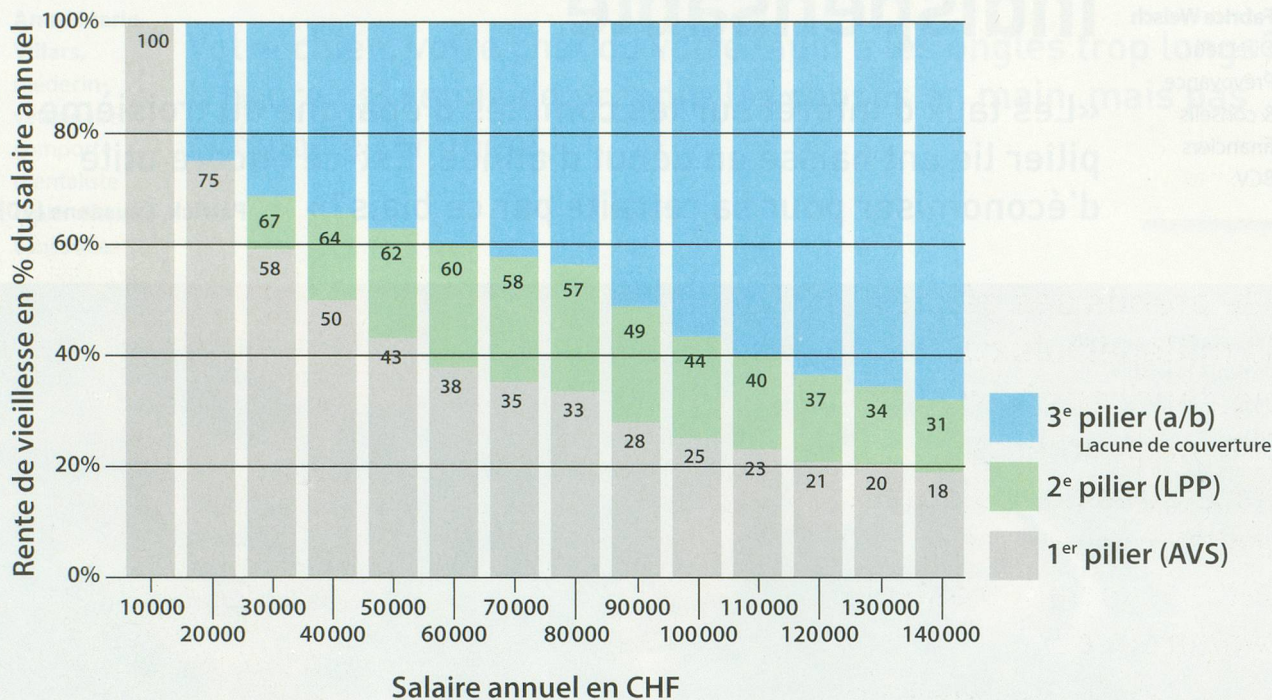




# VOTRE ARGENT

pilier, qui a été prévu pour combler la diminution prévisible du revenu au moment de la retraite, se révèle toujours aussi utile, même s'il reste facultatif. Le tableau ci-dessous montre les lacunes de revenus qui apparaissent au moment de la retraite selon le niveau de salaire. Pour vivre sereinement sa retraite sur le plan financier, il est en général nécessaire de

pouvoir disposer de 80% de son revenu antérieur net. Plus le salaire est élevé durant l'activité lucrative, plus la lacune se révèle donc importante. Le troisième pilier est un élément essentiel pour compléter une partie de ces revenus, à côté des économies personnelles (bien immobilier, placements, autres revenus).



A côté du compte de pilier 3a traditionnel, il est aussi possible, pour celui ou celle qui désire faire fructifier son troisième pilier, d'investir une part des versements annuels sur les marchés financiers pour tenter d'obtenir un rendement supérieur à celui d'un compte d'épargne. Le niveau de risque est limité légalement, le fonds ne devant pas comprendre plus de 50% d'actions, mais le risque – à la hausse comme à la baisse – est entièrement à la charge du titulaire du compte. Ce point est important, notamment si vous vous préparez à cesser bientôt votre activité lucrative, car si vous comptiez sur ce revenu et que le marché baisse peu avant le retrait, votre budget pour la retraite pourrait s'en trouver péjoré.

## Un retrait fractionné

Un gain fiscal supplémentaire peut être obtenu lors du retrait du capital du pilier 3a, en échelonnant celui-

ci sur des années distinctes pour limiter la progression fiscale. Le capital peut être retiré au maximum cinq ans avant l'âge légal de la retraite et maintenu jusqu'à 70 ans en cas de poursuite d'une activité lucrative, ce qui laisse un certain laps de temps.

Les retraits partiels d'un compte (splitting) n'étant pas possibles, il faut donc avoir plusieurs comptes (la loi autorise l'ouverture de cinq comptes 3a au maximum) pour étaler les retraits dans le temps. Avec deux comptes, le gain fiscal se monte à près de 5000 francs pour un Lausannois sur une somme totale de 200 000 francs versée sur deux années distinctes.

Mais attention, certains cantons, comme Neuchâtel, ne tolèrent pas cette pratique; il est donc conseillé de se renseigner au préalable auprès de son office d'impôt.

### Exemple pour un homme marié domicilié à Lausanne

	Capital à l'échéance 200 000 fr.		Capital à l'échéance 100 000 fr.		Capital à l'échéance 50 000 fr.	
	Retrait en 1 fois	Retrait en 2 fois (parts égales)	Retrait en 1 fois	Retrait en 2 fois (parts égales)	Retrait en 1 fois	Retrait en 2 fois (parts égales)
Imposition du retrait	16 861 fr.	5 967 fr. x 2	5 967 fr.	2 239 fr. x 2	2 239 fr.	763 fr. x 2
Différence d'impôt		4 927 fr.		1 489 fr.		713 fr.